



N° de résolution
ou annotation

MAI 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS
DE LOTBINIÈRE-CENTRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 MAI 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre, tenue le 12 mai 2026, à 15 h 30, à la Salle du conseil de Saint-Flavien, au 177 rue Principale Saint-Flavien.

Sont présents

Laurier-Station

Mme Huguette Charest, présidente
Mme Suzanne Croteau

Saint-Flavien

M. Sylvain T. Bouffard (TEAM)
M. Georges M. Perron

Sont aussi présents

Mme Nancy Labbé, greffière-trésorière
Mme Danielle Roy, responsable des opérations
M. Stéphane Milot
M. Sébastien Éthier

Sont absents

M. Denis Pérusse
M. Normand Côté

La séance est ouverte à 15 h 37, par madame Huguette Charest, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 avril 2026
3. Acceptation des comptes du mois d'avril 2026
4. Information :
 - Consommation d'eau et niveau des puits
 - Retour sur l'estimé financier de WSP
 - Système de surveillance
 - Réparations du mur de l'usine et de son crépi
 - Offre de service de la firme Turcotte 1989 pour les réparations au 1 du Réservoir
 - CNESST Rapports d'incidents
 - Mélangeur de floculation
 - Ressources humaines
5. Résolution concernant le remboursement des surplus accumulés pour l'année 2025
6. Résolution autorisant la signature de l'entente intermunicipale pour la gestion administrative de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre



N° de résolution
ou annotation

7. Résolution acceptant l'offre de services professionnels de la firme ARRAKIS pour des services d'hydrogéologie en lien avec le projet de réhabilitation des puits
8. Résolution acceptant l'offre de services de la firme SAMSON & FRÈRES pour le nettoyage et la réhabilitation des puits 1 et 2
9. Varia
 - 9.1. Weblex
 - 9.2. Prix de vente des ordinateurs remplacés
10. Période de questions
11. Levée de l'assemblée

2026-05-037

1. OUVERTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Georges M. Perron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE

2026-05-038

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE la copie du procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Georges M. Perron et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 soit adopté.

ADOPTÉE

2026-05-039

3. ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes du mois d'avril 2026 a été expédiée à tous les membres du CA au moins 72 heures avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain T. Bouffard, appuyé par Georges M. Perron et résolu à l'unanimité;

D'ACCEPTER la liste des comptes du mois d'avril 2026 au montant de 180 398,17 \$.

ADOPTÉE

4. INFORMATIONS

CONSOMMATION D'EAU ET NIVEAU DES PUIITS

Madame Danielle Roy dépose les documents suivants : Suivi de la consommation de l'eau – Niveau du puits témoin entre 2019 et aujourd'hui.

Malgré la fuite d'aqueduc survenue à Saint-Flavien, la consommation n'a pas augmentée autant que prévu. Madame Roy constate à Laurier-Station un débit de nuit plus élevé, sans doute à cause du remplissage des piscines qui a débuté.

En ce qui concerne le niveau du puits témoin, madame Roy s'inquiète du fait que, malgré la pluie, il n'y a pas de gain, le sol sec a tout bu. Elle veut consulter les hydrogéologues afin de voir si le puits témoin est colmaté.

RETOUR SUR L'ESTIMÉ FINANCIER DE WSP

Madame Danielle Roy a finalement reçu les documents transmis par WSP.

Nous devons décider si nous effectuons les travaux dans un seul bloc ou si nous les scindons en deux parties. Les plans pour le poste de pompage sont prêts et une partie des plans pour les étangs est terminée.



N° de résolution
ou annotation

Les membres du conseil se questionnent sur plusieurs sujets concernant l'estimé budgétaire fournis par WSP. Les élus se demandent la nécessité d'avoir une génératrice aussi grosse pour un poste de pompage. Entre autres, sur l'obligation de faire fonctionner toutes les pompes en même temps lors d'une panne de courant. Peut-on procéder à du délestage? Quelles seraient les économies si nous gardions le minimum? Les ingénieurs seront questionnés à ce sujet et nous en reparlerons en juin.

SYSTÈME DE SURVEILLANCE

Le conseil se questionne sur l'installation d'un système de surveillance par caméras à l'usine de filtration, aux étangs ainsi qu'aux postes de pompage.

Lors des deux dernières pertes de communication survenues à l'usine de filtration, un tel système aurait été très utile. De plus, cela nous permettrait d'identifier de potentiels méfaits, on se rappelle notamment une situation de bris d'équipement survenu à la Rivière aux cèdres où un objet a été jeté dans le puits 3 le rendant inutilisable. De plus, l'arrêt des soufflantes aux étangs pourraient être détecté plus rapidement.

De même, nous pourrions savoir qui s'approvisionne au puits Moreau sans s'inscrire sur le registre. Le conseil poursuit sa réflexion et des soumissions seront demandées ultérieurement.

RÉPARATIONS DU MUR DE L'USINE ET DE SON CRÉPI

Afin de donner suite aux recommandations de l'inspecteur de la compagnie d'assurance Ellipse, nous devons réparer le mur de l'usine et son crépi.

Un entrepreneur a déjà été approché et madame Roy a réservé une date auprès de de l'entrepreneur qui pose le crépi.

Le conseil demande à madame Roy d'approcher un contracteur afin de s'informer s'il n'y aurait pas une solution plus durable.

Le dossier est reporté au mois de juin 2026.

OFFRE DE SERVICE DE LA FIRME TURCOTTE 1989 POUR LES RÉPARATIONS AU 1 DU RÉSERVOIR

La firme Turcotte 1989 nous a transmis sa soumission pour les travaux supplémentaires au 1 du Réservoir. Pour l'installation d'une nouvelle échelle en acier inoxydable et la nouvelle vanne murale également en acier inoxydable, le coût serait de 26 950 \$ avant taxes.

Ces travaux n'ayant pas été budgétés, les membres du conseil se consulteront à savoir si une quote-part supplémentaire sera utilisée ou si ces travaux sont éligibles à la TECQ,

Le dossier est reporté au mois de juin 2026.

CNESST RAPPORTS D'INCIDENTS

Une procédure de rapports d'incidents a été instaurée afin de documenter tous les incidents survenant à l'usine et aux postes de pompage.

Dernièrement, deux incidents sont survenus alors que l'employé ne portait pas de lunettes de protection.

Nous nous questionnons sur l'obligation ou non de fournir des lunettes de protection ajustées à la vue. Des vérifications auprès de la CNESST seront effectuées afin de déterminer l'équipement requis pour la manutention de produits chimiques.

MÉLANGEUR DE FLOCCULATION

Dans le cadre du traitement de notre eau brute, qui présente des teneurs élevées en fer, manganèse et dureté, un **adoucissement à la chaux** est requis.



N° de résolution
ou annotation

MAI 2026

Ce procédé repose sur la technologie **Actisoft** de Véolia, laquelle utilise **cinq mélangeurs** constituant le cœur du traitement de notre eau souterraine.

Au cours des derniers jours, un **bris est survenu sur le mélangeur de floculation de l'unité Actiflo 2**, qui est la plus performante de notre installation. L'équipement a été expédié en réparation et son **retour est prévu demain**, ce qui permettra de rétablir la pleine capacité opérationnelle du procédé.

RESSOURCES HUMAINES

Madame Roy soumet aux membres du conseil le curriculum vitae de monsieur Edmond Ya Butua MBENDE.

5. RÉSOLUTION CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES SURPLUS ACCUMULÉS POUR L'ANNÉE 2025 :

2026-05-040

CONSIDÉRANT QUE l'exercice financier de 2025 de la Régie se termine avec un surplus total de 50 666 \$ réparti comme suit :

Municipalité de Laurier-Station	41 366 \$
Municipalité de Saint-Flavien	9 300 \$

CONSIDÉRANT QU'il fût décidé, par une résolution du conseil, adoptée le 23 avril 2002, de ramener chaque année les surplus à zéro, suivant l'adoption des états financiers;

CONSIDÉRANT QUE le budget de l'année 2025 a été établi selon les proportions 69 % - 31 %;

CONSIDÉRANT QUE l'exercice financier 2025 s'étant terminé avec un surplus, le conseil désire donc rembourser chacune des municipalités membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Georges M. Perron, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement aux municipalités de Laurier-Station et de Saint-Flavien, au courant du mois de mai comme suit :

- Municipalité de Laurier-Station	41 366 \$
- Municipalité de Saint-Flavien	9 300 \$

ADOPTÉE

6. RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA GESTION ADMINISTRATIVE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LOTBINIÈRE-CENTRE

2026-05-041

ATTENDU QUE les articles 569 et suivants du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1) qui permet notamment à toutes municipalités de conclure une entente relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

ATTENDU QUE l'article 621 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1) permet à une régie et une municipalité de conclure une entente en vertu de laquelle l'une fournit des services à l'autre;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre (RIAELC) a été constituée en 1981 par les municipalités de Laurier-Station et Saint-Flavien;



N° de résolution
ou annotation

MAI 2026

ATTENDU QUE la RIAELC est chargée de l'exploitation, l'entretien et la mise aux normes requises d'une usine d'approvisionnement et de traitement d'eau potable, d'une usine de traitement des eaux usées, d'un réseau d'aqueduc et d'un réseau d'égout sanitaire desservant les municipalités de Laurier-Station et Saint-Flavien;

ATTENDU QUE la RIAELC, avec l'accord de la municipalité de Saint-Flavien, désire conclure une entente intermunicipale afin de mandater Laurier-Station pour assurer sa gestion administrative;

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station accepte d'agir à titre de mandataire dans le cadre de l'Entente;

ATTENDU QUE la RIAELC et les municipalités de Laurier-Station et Saint-Flavien ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de ladite entente;

ATTENDU QUE la RIAELC et les municipalités ont présenté conjointement une demande d'aide financière dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu et pris connaissance de ladite Entente.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Georges M. Perron, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité des conseillers de :

AUTORISER messieurs Sylvain T. Bouffard et Denis Pérusse à signer l'entente intermunicipale pour la gestion administrative de la Régie intermunicipale d'aqueduc et d'égout de Lotbinière-Centre.

ADOPTÉE

7. RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE LA FIRME ARRAKIS POUR DES SERVICES D'HYDROGÉOLOGIE EN LIEN AVEC LE PROJET DE RÉHABILITATION DES PUIITS

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels soumise par la firme ARRAKIS pour des services d'hydrogéologie en lien avec le projet de réhabilitation des puits au montant de 18 330 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Georges M. Perron et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels soumise par la firme ARRAKIS pour des services d'hydrogéologie en lien avec le projet de réhabilitation des puits au montant de 18 330 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

8. RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME SAMSON & FRÈRES POUR LE NETTOYAGE ET LA RÉHABILITATION DES PUIITS 1 ET 2

La firme Samson & Frères se trouvant dans l'impossibilité d'exécuter le mandat dans l'immédiat, il a été décidé que d'autres soumissions seraient demandées par la firme ARRAKIS.

Une décision pourrait être prise par TEAM ou par courriel si des offres de service sont disponibles avant le mois de juin.

9. VARIA

9.1. WEBLEX

2026-05-042



2026-05-043

N° de résolution
ou annotation

**RÉSOLUTION ACCEPTANT L'OFFRE DE SERVICES DE LA FIRME
WEBLEX POUR L'ACQUISITION DE LA LICENCE ANNUELLE DE
L'APPLICATION CONSEIL SANS PAPIER WEB 2.0**

CONSIDÉRANT l'offre de services soumise par la firme WEBLEX pour l'acquisition de la licence annuelle de l'application CONSEIL SANS PAPIER WEB 2.0 au montant de 2 550 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Croteau, appuyé par Sylvain T. Bouffard et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services soumise par la firme WEBLEX pour l'acquisition de la licence annuelle de l'application CONSEIL SANS PAPIER WEB 2.0 au montant de 2 550 \$ avant taxes.

ADOPTÉE

9.2. PRIX DES ORDINATEURS REMPLACÉS

Madame Roy présente aux membres du conseil un courriel de la firme 6tem TI relativement à la valeur marchande des deux ordinateurs remplacés à l'usine. Selon eux, la valeur marchande se situerait entre 900 \$ et 1 500 \$. Ils estiment que ces postes pourraient facilement se vendre plus ou moins 1 000 \$ chacun.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

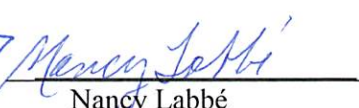
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Georges M. Perron, appuyé par Suzanne Croteau et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 17 h 16.

ADOPTÉE

2026-05-044


Hugette Charest, Présidente


Nancy Labbé
Greffière-trésorière